

Charte des valeurs de l'association Pup&Co

1. Aucune participation aux activités de l'association n'est obligatoire.
2. Chaque participant se doit de respecter les règles du lieu où il se trouve et/ou de celles imposées par l'activité proposée.
3. Chaque membre conserve une attitude responsable, et cela quelle que soit son activité
4. Chaque membre est libre de ses choix et ne doit pas être jugé pour cela, tant que cela ne contrevient pas aux règles de l'association
5. Tout membre a le droit de se défendre en cas d'abus sexuels, physiques, sociaux, moraux, financiers...
6. L'association défend en son sein le consentement mutuel et dénonce toute relation sexuelle ou tout jeu non consenti
7. L'association s'inscrit dans une démarche de prévention des risques pour la santé
8. Tout membre peut discuter ou chercher des conseils sans avoir à offrir quelconque service en échange, ni être opprimé par quiconque
9. Toute personne enfreignant cette charte est passible de sanctions